

De : Bureau du Conseil d'administration

A : AI France

**DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AMNESTY INTERNATIONAL France
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020
(PAR VOIE ELECTRONIQUE)**

Quatre projets de partenariats ont été soumis au Bureau du CA pour délibération par voie électronique.

Délibérations

1- Projet de partenariat entre AI France et la société Hool

Initialement inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Bureau du CA du 11 septembre qui n'a finalement pas pu se tenir, ce projet, soumis par le service Partenariats/Mécénat, a été présenté au CA lors de sa réunion des 12-13 septembre.

Rappel du contexte : Hool a sollicité AIF pour faire partie des associations pouvant bénéficier de dons via des cartes cadeaux proposées sur son site (paiement d'achats dans des enseignes partenaires, telles que la Fnac, Ikea ou Décathlon). Hool a négocié avec chaque enseigne un pourcentage de don à reverser à une association. Les acheteurs de cartes choisissent la cause qu'ils souhaitent soutenir. Les dons sont reversés par Hool aux associations bénéficiaires dans le cadre du régime du mécénat.

Le CFRF a rendu un avis favorable sur ce projet. Le CA a, quant à lui, identifié un risque pouvant venir des enseignes partenaires mêmes. Il a questionné le service Partenariats/Mécénat sur la possibilité pour AIF d'avoir un droit de regard sur les enseignes partenaires et de pouvoir sortir du dispositif à tout moment ; il a chargé le Bureau du CA de délibérer sur la base des éléments qui auront été obtenus.

Le service Partenariats/Mécénat a fourni la liste des enseignes et confirmé la possibilité pour AIF de refuser de s'associer à certaines d'entre elles.

Décision

Sur la base de l'avis favorable du CFRF, le Bureau du CA valide ce partenariat (trois voix pour et une voix contre), sous réserve que chaque enseigne partenaire soit soumise aux critères de contrôle du SI (screening international), même si les dons ne proviennent pas directement des entreprises en question. Chaque nouvelle enseigne associée au projet devra suivre le même processus de vérification.

2- Projet de partenariat entre le groupe de Martigues (364) et la Maison de l'hospitalité

Le groupe de Martigues souhaite adhérer à la Maison de l'hospitalité, association créée en juillet 2020, dont la mission est dédiée à l'accueil de personnes privées de droits, principalement les étrangers. Les membres personnes morales doivent souscrire aux buts fixés par les statuts de l'association, dont la régularisation des sans-papiers, l'hébergement d'urgence et l'insertion professionnelle, activités ne relevant pas de la mission d'AIF.

Décision

Le Bureau du CA ne suivant pas l'avis favorable rendu par le CFRF, le dossier sera présenté pour décision à l'ensemble du CA lors de sa réunion du 25 octobre afin de respecter la procédure de validation en cas de divergence de vue. Il préconisera au CA de donner la possibilité au groupe de devenir membre associé, à condition de limiter ses interventions aux permanences juridiques et administratives sur des situations de demandeurs d'asile et réfugiés.

3- Partenariat entre le groupe de Poitiers et le théâtre auditorium de Poitiers

Le groupe de Poitiers souhaite nouer un partenariat avec le théâtre auditorium de Poitiers dans le cadre du *Poitiers Film festival* (jury amnesty et prix décerné à de jeunes réalisateur.rices présentant des films traitant des droits humains) et de soirées-débats autour de films soutenus par AIF.

Décision

Le Bureau du CA accueille très favorablement ce projet ayant reçu l'avis favorable du CFRF, tout en soulignant le fait que ce type d'événement n'entre pas dans la procédure liée aux partenariats. Il félicitera le groupe de Poitiers pour cette belle initiative.

4- Partenariat entre AIF et PayPal

Dans le cadre du partenariat avec *Z Event 2020*¹ validé par le Bureau du CA en juillet (cf. SF 20 N 66), AIF a contractualisé un accord avec PayPal pour ouvrir un compte sur lequel l'ensemble des dons effectués au cours de l'événement seront reversés. Paypal a pris l'engagement de verser à AIF un don de 15 000 €, afin d'augmenter le volume de dons collectés au cours de l'opération et de compenser les charges relatives aux commissions prélevées sur chaque versement.

Décision

Après avoir obtenu l'avis (favorable) du CFRF, le Bureau du CA valide ce projet, sous réserve que la société Paypal soit soumise au *screening* international (analyse effectuée avec succès depuis).

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Cécile Coudriou
Présidente

Francis Perrin
Vice-président

¹ Le Z Event est un événement caritatif permettant de mobiliser sur trois jours la communauté du *streaming* du jeu vidéo sur Internet en faveur d'une cause. Au cours d'un marathon, des animateurs diffusent du contenu en direct et encouragent les spectateurs à faire des dons à l'association retenue via la plate-forme Twitch. Pour l'édition 2020 (Montpellier), les organisateurs du Z Event souhaitent mobiliser autour du combat d'Al en faveur des droits humains.